



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 123598

Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur un projet de modification de la législation relative à la défiscalisation des dons versés aux associations caritatives et aux fondations. Cette disposition, qui vise à intégrer la réduction d'impôt accordée au titre des dons des particuliers dans le périmètre du plafonnement global des niches fiscales, aurait pour effet de rendre les réductions d'impôt pour dons assimilables à une niche fiscale, donc de plafonner leur montant, et de faire implicitement entrer les dons dans le champ d'application d'une réduction de 10 %. Aussi lui demande-t-il des informations sur cette mesure qui risquerait de fragiliser tout un tissu associatif, essentiel à la vie démocratique et sociale de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123598

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12721

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)